

**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE**  
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : n°2021-00831-011-001

Dénomination du projet : Destruction de 3 nids d'Hirondelle de fenêtre

Bénéficiaire (s) : Société Promologis

Lieu des opérations : Cugnaux (31007)

Espèces protégées concernées : Hirondelles de fenêtre - *Delichon urbicum*

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

L'avis du CSRPN Occitanie est favorable sous la condition que les mesures suivantes soient respectées :

- travaux en dehors de la période d'utilisation des nids par l'espèce *Delichon urbicum* soit au plus tôt après de 15 septembre 2021 et au plus tard le 31 mars 2022 sous réserve d'une vérification au préalable de l'absence d'oiseaux au nid,
- que la compensation comprenne l'installation de 3 nids artificiels pour 1 nid détruit, soit 9 nids artificiels, et ce au plus tard le 31 mars 2022 que le chantier soit approuvé par une personne compétente en ornithologie,
- l'installation pourra être complétée par une protection pour réceptionner les déjections qui sera nettoyée à l'automne pour éviter toute perturbation des individus occupant les nids.
- pour faciliter la nidification il conviendra de veiller à la proximité de source de boues humides et s'il n'en existe pas naturellement en créer une.
- un suivi annuel (présence/absence d'individus occupant les nids) pourra être effectué réalisé sur 5 ans faisant état des résultats obtenus (taux d'occupation des nids artificiels, succès de la reproduction) et transmis à la DREAL Occitanie.

AVIS : Favorable [ ]

Favorable sous conditions [ X ]

Défavorable [ ]

Présidence du CSRPN [ ]

Présidence du GT ERC/DEP [ X ]

Fait le : 29/07/2021

Signature :

Nom : Michel Bertrand

